



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assistants familiaux

Question écrite n° 43958

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la situation des assistants familiaux. Depuis quelques mois, les assistants familiaux revendiquent, à juste titre, des changements majeurs de leurs conditions de travail. Les assistants familiaux sont employés par les conseils départementaux qui exercent la compétence relative à l'aide sociale à l'enfance et chaque collectivité, en dépit de dispositions générales, applique son propre règlement. La conséquence en est une grande disparité dans les conditions d'exercice selon les départements. Mais de manière générale, l'ensemble de la profession est aujourd'hui en souffrance. Aujourd'hui, le mal-être est réel et produit les effets suivants : crise de la vocation, mal-être d'une grande partie de la profession, qui se sent victime de l'abandon de l'État, d'une part et d'un manque de reconnaissance évident. Les revendications généralement entendues sont parfaitement louables. Les assistants familiaux demandent, entre autres, la présomption d'innocence, une augmentation claire de leurs moyens et de leur rémunération, un droit à la déconnexion, la simplification des procédures et donc l'allègement de la bureaucratie et enfin, le droit de pouvoir parfois profiter de temps libre avec leur famille. La question posée par Mme la députée est donc la suivante : pourquoi le Gouvernement n'a-t-il jamais pensé à une homogénéisation et une rationalisation des règles encadrant ce métier, quitte d'ailleurs à le replacer sous gestion direct de l'État plutôt que de conseils départementaux qui, faute de moyens, éprouvent déjà les plus grandes difficultés dans la gestion de leurs compétences ? Elle lui demande, enfin, pourquoi l'État n'a jamais pris en compte les légitimes revendications des assistants familiaux en améliorant leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43958

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 600

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)